



Canadian Council
of Ministers
of the Environment Le Conseil canadien
des ministres
de l'environnement

Orientations stratégiques pour l'eau

Plan d'action triennal

Section 1 : Vue d'ensemble

L'eau est une priorité de premier plan pour les Canadiennes et les Canadiens. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) prend une part active aux enjeux de l'eau d'intérêt pancanadien; fort de cet engagement, il a voulu montrer la voie à suivre dans le domaine de l'eau en développant une vision stratégique pancanadienne coopérative. Les ministres ont annoncé cette vision en octobre 2009 dans le document *Le CCME : établissement d'orientations stratégiques pour l'eau*.

Les orientations stratégiques pour l'eau fournissent un cadre stratégique tourné vers l'avenir pour guider le CCME dans toutes ses actions et activités futures dans le domaine de l'eau qui relèvent de la compétence de ses membres¹.

Vision : Les Canadiens ont accès à de l'eau saine et sûre en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins par des moyens qui maintiennent l'intégrité des écosystèmes.

Mission : Le CCME favorise la recherche d'avant-garde, des politiques intégrées et l'établissement de normes et/ou de lignes directrices qui contribuent à assurer, de façon durable, la gestion, la protection, la remise en état et la conservation des eaux au Canada.

Buts :

- 1) Les écosystèmes aquatiques sont protégés de façon durable, à l'échelle du bassin versant.
- 2) La conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau sont promues.
- 3) La gestion de la qualité et de la quantité d'eau est améliorée, ce qui profite à la santé humaine et des écosystèmes.
- 4) Les impacts des changements climatiques sont atténués grâce à des stratégies d'adaptation.
- 5) Les connaissances sur l'état des ressources en eau au Canada sont approfondies et communiquées.

Le plan d'action triennal, présenté dans la section 2, présente les produits livrables et les résultats attendus des travaux du CCME dans le domaine de l'eau entre 2011-2014.

¹ Le secteur de l'eau potable, qui relève des ministères de l'environnement et de la santé, est coordonné à l'extérieur du CCME par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable et n'est pas expressément abordé dans les orientations stratégiques pour l'eau.

Pour déterminer les produits livrables, le CCME a tenu compte des priorités des membres dans le domaine de l'eau, des travaux en cours dans d'autres organisations et des nouveaux enjeux de la gestion de l'eau.

1.2 Gestion, suivi et examen

La structure de gestion actuelle du CCME mettra en oeuvre les orientations stratégiques pour l'eau. Le Comité de planification et de protection de l'environnement (CPPE) supervisera la mise en oeuvre du plan d'action sur l'eau et continuera d'assurer la supervision stratégique des plans de travail annuels. Les groupes de travail du CCME dans le domaine de l'eau, qui sont actuellement le Comité d'élaboration du programme de l'eau (CEPE), le Comité de coordination sur les effluents d'eaux usées municipales (CCEEUM) et le Groupe de travail sur la qualité des eaux (GTQE), coordonneront l'exécution des activités du plan d'action sur l'eau.

Beaucoup d'organisations s'occupent de politique de l'eau au Canada. Pendant la mise en oeuvre des orientations stratégiques pour l'eau, le CCME s'efforcera de réaliser des travaux complémentaires et de réduire au minimum le double emploi avec les autres organisations, en plus d'adopter une approche flexible pour atteindre ses buts dans le domaine de l'eau. Les trois groupes de l'eau du CCME examineront et mettront à jour leur plan d'action une fois par année pour vérifier la pertinence des produits livrables, considérer les priorités émergentes et les travaux en cours des autres organisations ainsi que proposer une nouvelle troisième année d'activités pour assurer la continuité du plan d'action triennal.

1.3 Communications et participation des intervenants

Le CCME pourra faire participer les parties concernées et les intervenants à la mise en oeuvre des orientations stratégiques pour l'eau. Pour établir un dialogue avec le cercle élargi des intervenants, le CCME se base sur l'information et les conseils que lui fournissent ses membres. Le CCME respecte les rôles et responsabilités des gouvernements en matière de consultation avec les intervenants et les citoyens – ces responsabilités ne changent pas dans le cadre du plan d'action sur l'eau.

Les intervenants du CCME incluent des organismes et particuliers qui ont des connaissances en gestion et en gouvernance de l'environnement dans un contexte pancanadien, international ou intergouvernemental, particulièrement en rapport avec les priorités du CCME. Le CCME sollicite les conseils et l'avis des intervenants sur ses projets de politiques, de lignes directrices ou de normes, mais ne leur délègue aucun pouvoir de décision.

Un certain nombre d'organismes participent activement aux enjeux de l'eau et jouent un rôle essentiel dans l'avancement du savoir, des discussions et de l'action en gestion de l'eau au Canada. Tout au long de la mise en oeuvre des orientations stratégiques pour l'eau, le CCME cherchera à maintenir le niveau approprié de dialogue et de discussion avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent dans le secteur de l'eau au Canada.

Nouveaux enjeux : Par l'intermédiaire de ses gouvernements membres, le CCME invite les intéressés à transmettre des commentaires sur son plan d'action pour mettre en oeuvre les orientations stratégiques pour l'eau et est prêt à discuter des enjeux émergents au sujet de l'eau avec les parties concernées. Les membres du CCME discutent des questions émergentes soulevées par les intervenants dans le cadre des discussions annuelles du CCME sur la planification des travaux et l'établissement des priorités.

En général, les gouvernements membres du CCME se partagent la responsabilité de la gestion et de la protection des ressources en eau au Canada². Par le biais du CCME, les gouvernements travaillent en collaboration et s'engagent à prendre, dans leurs champs de compétence respectifs, les mesures adoptées d'un commun accord par les membres. Chaque ministre de l'Environnement demeure responsable d'agir et de rendre compte de ses actions dans ses champs de compétence.

² Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, la gestion des ressources en eau incombe au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord.

Section 2 : Plan d'action triennal

Activité	Produit livrable	Résultat
But 1. Les écosystèmes aquatiques sont protégés de façon durable, à l'échelle du bassin versant.		
1.1 Établir des principes pour une gestion intégrée des ressources en eau.	Principes de gestion intégrée des ressources en eau du CCME.	1. Les gouvernements sont mieux outillés pour appliquer les principes de gestion intégrée des ressources en eau.
1.2 Préparer un recueil sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), incluant : gouvernance par bassin versant; intégration des méthodes de GIRE existantes; résolution des problèmes d'échelle; meilleures pratiques de gestion et études de cas pour une gestion intégrée du bassin versant à l'échelle communautaire.	Recueil des meilleures pratiques de gestion , qui permettra d'utiliser les principes de gestion intégrée des ressources en eau pour améliorer la santé des écosystèmes.	
But 2. La conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau sont promues.		
2.1 Explorer des moyens d'accroître la capacité des gouvernements à utiliser des techniques de marketing social, y compris des études de cas, pour promouvoir des changements de comportements bénéfiques axés sur la conservation et l'économie d'eau et sur la qualité de l'eau.	Rapport sur des façons de promouvoir des changements de comportements bénéfiques axés sur la conservation de l'eau à l'aide de techniques de marketing social.	2. Les gouvernements ont des outils pour promouvoir la conservation de l'eau, l'économie d'eau et la qualité de l'eau.

Activité	Produit livrable	Résultat
But 3. La gestion de la qualité et de la quantité d'eau est améliorée, ce qui profite à la santé humaine et des écosystèmes.		
3.1 Explorer des façons de transformer les connaissances scientifiques en politiques et d'améliorer la gestion des éléments nutritifs.	Rapport sur les bonnes pratiques de gestion pour les éléments nutritifs et sur des façons de transformer les connaissances scientifiques en politiques.	3A. Les gouvernements mettent en commun connaissances et expérience en matière de budgétisation, d'allocation et de qualité des ressources en eau.
3.2 Identifier et mettre en commun des moyens d'action pour assurer et améliorer la sécurité de l'eau et de réagir aux pénuries d'eau de courte et de longue durée.	Moyens d'action pour assurer la sécurité de l'eau et pour réagir contre les pénuries d'eau .	
3.3 Identifier et mettre en commun de bonnes pratiques de gestion pour la norme de débit minimal (écosystème) et l'allocation et la budgétisation des ressources en eau.	Bonnes pratiques de gestion pour la norme de débit minimal (écosystème), l'allocation et la budgétisation des ressources en eau .	
3.4 Poursuivre l'élaboration de recommandations et d'indices canadiens de qualité des eaux, de même que d'outils de surveillance et de déclaration.	Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux et outils d'orientation, conformément au plan de travail du Groupe de travail sur la qualité des eaux.	
3.5 Examiner la mise en oeuvre de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. 3.6 Se pencher sur les passages de la Stratégie qui touchent les normes de rendement, les critères de niveaux de risques et les délais de mise en oeuvre pour les ouvrages d'assainissement du Grand Nord canadien.	Les autorités compétentes continuent de mettre en oeuvre comme il convient la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales . L' examen quinquennal de la mise en oeuvre de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales est achevé.	

Activité	Produit livrable	Résultat
3.7 Élaborer, mettre à l'essai et réviser un cadre et des indicateurs pour une gestion durable des eaux souterraines.	Cadre pour une gestion durable des eaux souterraines .	3B. Les gouvernements ont les connaissances et les outils requis pour assurer une gestion durable des eaux souterraines et de surface.
3.8 Élaborer des orientations pour la surveillance des eaux souterraines, une analyse technique des mesures de surveillance et des connaissances scientifiques des gouvernements.	Document d'orientation sur la surveillance des eaux souterraines.	
3.9 Explorer des méthodes pour 1) faciliter l'accès aux données sur les eaux souterraines et 2) augmenter la capacité des bases de données existantes sur les eaux souterraines, incluant des recommandations concernant la gestion des données sur les eaux souterraines pour promouvoir l'utilisation d'approches cohérentes au Canada.	Conseils sur des façons de faciliter l' accès aux données sur les eaux souterraines . Conseils sur des façons d' augmenter la capacité des bases de données existantes sur les eaux souterraines . Conseils concernant la gestion des données sur les eaux souterraines .	
3.10 Élaborer des outils pour faciliter l'accessibilité et l'échange des données sur les eaux souterraines et de surface à l'échelle pancanadienne.	Outils pour faciliter l'accessibilité et l'échange de données sur les eaux souterraines et de surface .	

Activité	Produit livrable	Résultat
But 4. Les impacts des changements climatiques sont atténués grâce à des stratégies d'adaptation.		
4.1 Préparer un document d'orientation pour évaluer les réseaux de surveillance de l'eau en regard de l'adaptation aux changements climatiques.	Document d'orientation pour l' évaluation des réseaux de surveillance de l'eau en regard de l'adaptation aux changements climatiques.	4. Les gouvernements ont plus de ressources et de connaissances pour assurer la résilience des bassins versants face aux changements climatiques.
4.2 Concevoir des outils pour évaluer la vulnérabilité des bassins versants aux changements climatiques.	Outils pour évaluer la vulnérabilité des bassins versants aux changements climatiques.	
4.3 Élaborer des mesures de courte à longue durée pour réduire la vulnérabilité des bassins versants et accroître la capacité d'adaptation.	Mesures pour réduire la vulnérabilité des bassins versants aux changements climatiques et accroître la capacité d'adaptation, à l'usage des gouvernements.	
But 5. Les connaissances sur l'état des ressources en eau au Canada sont approfondies et communiquées.		
5.1 Trouver des moyens d'approfondir nos connaissances grâce à des mesures de communication et de sensibilisation sur les activités du CCME dans le domaine de l'eau.	Recommandations au CCME sur la promotion des activités du CCME dans le domaine de l'eau.	5. Les gouvernements ont plus de ressources pour informer la population canadienne des priorités du CCME dans le domaine de l'eau.
5.2 Faciliter le bon fonctionnement de processus internes qui favorisent l'échange d'information entre les membres du CCME.	Processus améliorés pour l'échange d'information à l'interne entre les membres du CCME.	
5.3 Sondage auprès des membres du CCME pour déterminer l'utilité et le taux d'utilisation des produits du plan d'action sur l'eau.	Résultats du sondage sur l'utilité et le taux d'utilisation des produits du plan d'action sur l'eau.	